CPLG
Société par actions simplifiée au capital de 105 000 euros

Siège social :
10 allée du Closeau
93160 NOISY LE GRAND

R.C.S : 480 309 533

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30/09/2021

PROPOSITION DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/03/2021

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/03/2021 s'élevant à 184 768,30 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	184 768,30 euros
A la réserve légale	9 700 euros
Solde	175 068,30 euros
Au compte "autres réserves" pour un montant de qui s'élève ainsi à 273 362,00 euros	175 020,00 euros
Le solde au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 533,91 euros.	48,30 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30/09/2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Nathalie RICHARD





CPLG

Bilan et compte de résultat

Bilan et compte de résultat

CPLG

Période du 01/04/2020 au 31/03/2021

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

ACTIF	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Exercice clos le 31/03/2021 (12 mois) Net	%	Exercice précédent 31/03/2020 (12 mois)
Capital souscrit non appelé (0)							
Actif immobilisé							
Frais d'établissement							
Recherche et développement							
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires							
Fonds commercial	120 995,44	28 995,44	92 000,00	8,72	92 000,00	11,49	
Autres immobilisations incorporelles							
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel & outillage industriels	18 221,29	18 221,29					
Autres immobilisations corporelles	144 314,77	51 245,65	93 069,12	8,82	51 153,57	6,39	
Immobilisations en cours							
Avances & acomptes							
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Autres Participations	0,49		0,49	0,00	0,95	0,00	
Créances rattachées à des participations	104 753,05		104 753,05	9,93	53 600,86	6,69	
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
TOTAL (I)	***388 285,04***	***98 462,38***	***289 822,66***	27,47	***196 755,38***	24,57	
Actif circulant							
Matières premières, approvisionnements							
En cours de production de biens							
En cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Avances & acomptes versés sur commandes	85 372,49		85 372,49	8,09			
Clients et comptes rattachés	355 182,85		355 182,85	33,66	316 129,98	39,48	
Autres créances							
. Fournisseurs débiteurs	712,22		712,22	0,07	3 079,29	0,38	
. Personnel							
. Organismes sociaux	1 088,87		1 088,87	0,10	2 789,87	0,35	
. Etat, impôts sur les bénéfices	3 166,00		3 166,00	0,30			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	147 561,28		147 561,28	13,99	141 047,93	17,61	
. Autres	2 356,37		2 356,37	0,22	1 977,03	0,25	
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Instruments financiers à terme et jetons détenus							
Disponibilités	146 626,25		146 626,25	13,90	132 962,03	16,60	
Charges constatées d'avance	23 179,00		23 179,00	2,20	6 076,00	0,76	
TOTAL (II)	***765 245,33***		***765 245,33***	72,53	***604 062,13***	75,43	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)							
Primes de remboursement des obligations (IV)							
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)							
TOTAL ACTIF (0 à V)	***1 153 530,37***	***98 462,38***	***1 055 067,99***	100,00	***800 817,51***	100,00	

CPLG

Période du 01/04/2020 au 31/03/2021

BILAN PASSIF

Présenté en Euros

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

PASSIF	Exercice clos le 31/03/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2020 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 105 000,00)	**105 000,00**	9,95	**8 000,00**	1,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	866,73	0,08	866,73	0,11
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	800,00	0,08	800,00	0,10
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	98 342,00	9,32	252 600,00	31,54
Report à nouveau	485,61	0,05	421,32	0,05
Résultat de l'exercice	***184 768,30***	17,51	***39 664,29***	4,95
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	***390 262,64***	36,99	***302 352,34***	37,76
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires	2 367,27	0,22	317,10	0,04
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	503,93	0,05	489,50	0,06
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			8 778,00	1,10
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	425 873,22	40,36	330 477,15	41,27
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	4 234,40	0,40		
. Organismes sociaux	8 775,18	0,83	7 762,87	0,97
. Etat, impôts sur les bénéfices			9 724,00	1,21
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	153 030,83	14,50	134 160,84	16,75
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	3 600,60	0,34	3 886,60	0,49
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	66 419,92	6,30	2 869,11	0,36
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	***664 805,35***	63,01	***498 465,17***	62,24
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	***1 055 067,99***	100,00	***800 817,51***	100,00

CPLG

Période du 01/04/2020 au 31/03/2021

COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

COMPTE DE RÉSULTAT	France	Exportation	Exercice clos le 31/03/2021 (12 mois) Total	%	Exercice précédent 31/03/2020 (12 mois) Total	%	Variation absolue (12 / 12) Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	1 723 492,41		1 723 492,41	100,00	1 418 164,77	100,00	305 328	21,53
Chiffres d'Affaires Nets	**1 723 492,41**		**1 723 492,41**	100,00	**1 418 164,77**	100,00	**305 328**	21,53
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges					14 077,60	0,99	-14 077	-100,00
Autres produits					18,59	0,00	-18	-100,00
Total des produits d'exploitation (I)			***1 723 492,41***	100,00	***1 432 260,96***	100,99	***291 232***	20,33
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements			338 195,22	19,62	438 220,19	30,90	-100 025	-22,82
Variation de stock (matières premières et autres approv.)					4 232,00	0,30	-4 232	-100,00
Autres achats et charges externes			1 330 711,55	77,21	911 929,13	64,30	418 782	45,92
Impôts, taxes et versements assimilés			3 877,00	0,22	4 675,61	0,33	-798	-17,06
Salaires et traitements			6 582,00	0,38			6 582	N/S
Charges sociales			2 853,33	0,17	0,21	0,00	2 853	N/S
Dotations aux amortissements sur immobilisations			16 859,30	0,98	11 439,97	0,81	5 420	47,38
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			93,47	0,01	21 603,81	1,52	-21 510	-99,56
Total des charges d'exploitation (II)			***1 699 171,87***	98,59	***1 392 100,92***	98,16	***307 071***	22,06
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**24 320,54**	1,41	**40 160,04**	2,83	**-15 840**	-39,43
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations			73 798,47	4,28	643,55	0,05	73 155	N/S
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			***73 798,47***	4,28	***643,55***	0,05	***73 155***	N/S
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées			1 827,08	0,11	1 930,68	0,14	-103	-5,33
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			***1 827,08***	0,11	***1 930,68***	0,14	***-103***	-5,33
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			**71 971,39**	4,18	**-1 287,13**	-0,08	**73 258**	N/S
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			**96 291,93**	5,59	**38 872,91**	2,74	**57 419**	147,71

CPLG

Période du 01/04/2020 au 31/03/2021

COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/03/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 072,83	0,12			2 072	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital	92 848,00	5,39	21 001,00	1,48	71 847	342,11
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	***94 920,83***	5,51	***21 001,00***	1,48	***73 919***	351,98
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			485,00	0,03	-485	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0,46	0,00	4 151,49	0,29	-4 151	-100,00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			5 906,13	0,42	-5 906	-100,00
Total des charges exceptionnelles (VIII)	***0,46***	0,00	***10 542,62***	0,74	***-10 542***	-100,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**94 920,37**	5,51	**10 458,38**	0,74	**84 462**	807,63
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	6 444,00	0,37	9 667,00	0,68	-3 223	-33,33
Total des Produits (I+III+V+VII)	***1 892 211,71***	109,79	***1 453 905,51***	102,52	***438 306***	30,15
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	***1 707 443,41***	99,07	***1 414 241,22***	99,72	***293 202***	20,73
RÉSULTAT NET	**184 768,30** *Bénéfice*	10,72	**39 664,29** *Bénéfice*	2,80	**145 104**	365,83
Dont Crédit-bail mobilier			5 901,28	0,42	-5 901	-100,00
Dont Crédit-bail immobilier	15 927,17	0,92			15 927	N/S

LECHARTIER
Commissariat aux comptes

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 250.000 €

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

SIRET : 339 202 608 00040 - APE : 6920Z
9 bis, rue Lucien Sampaix
75010 PARIS

☎ : 01.42.06.32.68
Fax : 09.72.25.60.20

R.C.S. PARIS: B 339 202 608

N° TVA: FR 42 339 202 608 00040

Site Internet: http://www.lechartier.fr
E-Mail : serieges.patrick@lechartier.fr

SAS CPLG

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2021

LECHARTIER
Commissariat aux comptes

SAS CPLG

SAS au capital de 105 000 Euros
10, Allée du Closeau
94160 NOISY-LE-GRAND

480 309 533 RCS BOBIGNY

APE : 4332 B

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS A L'ASSEMBLEE GENERALE

Aux Associés,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CPLG relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er avril 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et notamment pour ce qui concerne le Chiffre d'Affaires et sa ventilation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous pouvons donc attester de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

V - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter des ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, sue celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'un incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Paris, le 16 septembre 2021

Le Commissaire aux Comptes
LECHARTIER S.A.S

R.PICLIN

LECHARTIER
Commissariat aux comptes

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 250.000 €

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

SIRET : 339 202 608 00040 - APE : 6920Z
9 bis, rue Lucien Sampaix
75010 PARIS

☎ : 01.42.06.32.68
Fax : 01.42.06.65.37

R.C.S. PARIS: B 339 202 608

N° TVA: FR 42 339 202 608 00024

Site Internet: http://www.lechartier.fr
E-Mail : serieges.patrick@lechartier.fr

SAS CPLG

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 mars 2021

LECHARTIER
Commissaires aux comptes

SAS CPLG

SAS au capital de 105 000 Euros
10, Allée du Closeau
94160 NOISY-LE-GRAND

480 309 533 RCS BOBIGNY

APE : 4332 B

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Exercice clos le 31 mars 2021

Aux Associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs :

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

A Paris, le 16 septembre 2021

Le Commissaire aux Comptes
LECHARTIER SAS

R. PICLIN

CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL

CPLG

Annexes

Annexes

CPLG

Période du 01/04/2020 au 31/03/2021

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/03/2021 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/03/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 055 067,99 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 184 768,30 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

CPLG

Période du 01/04/2020 au 31/03/2021

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1 / Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation des immobilisations incorporelles amortissables sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue ou à titre exceptionnel sur 1 an pour les logiciels.

La valorisation du fonds commercial fait l'objet d'un suivi. En cas de dépréciation durable, il est procédé à la constitution d'une provision pour dépréciation.

Lorsque la valeur d'inventaire des autres immobilisations incorporelles est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2 / Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Après examen du fichier des immobilisations, les composants, bien qu'identifiés, n'ont pas une durée d'utilisation sensiblement différente de celle de l'immobilisation principale, ni une valeur significative. De ce fait, ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une décomposition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue des immobilisations.

3 / Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

4 / Stocks de marchandises et approvisionnements :

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti ».

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

5 / Travaux en cours :

Les travaux en cours sont valorisés selon la méthode de l'avancement qui consiste à comptabiliser le chiffre d'affaires et le résultat au fur et à mesure de l'avancement des contrats.

Le résultat est constaté en appliquant au résultat à terminaison le pourcentage d'avancement (rapport entre les coûts des travaux et services exécutés à la date de la clôture et le total prévisionnel des coûts d'exécution du contrat). Ce pourcentage permet de mesurer de façon fiable, selon la nature, les travaux ou services exécutés et acceptés.

CPLG

Période du 01/04/2020 au 31/03/2021

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)

Par travaux et services exécutés et acceptés, il y a lieu d'entendre ceux qui peuvent être considérés comme entrant, avec une certitude raisonnable, dans les conditions d'acceptation prévues par le contrat.

Les coûts des travaux et services exécutés à la date de clôture et le total prévisionnel des coûts d'exécution du contrat sont valorisés en fonction des coûts de ces derniers, coûts qui comprennent les consommations et les charges directes de production.
Les coûts liés à la sous-activité et les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Lorsque la société n'est pas en mesure d'estimer de façon fiable le résultat à terminaison, aucun profit n'est dégagé.

Lorsque le résultat à terminaison est négatif, la perte globale probable est provisionnée, sous déduction des pertes éventuellement déjà comptabilisées.

6 / Evaluation des créances et méthodes de calcul des provisions :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les créances irrécouvrables quant à elles, sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

CPLG

Période du 01/04/2020 au 31/03/2021

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 120 995 E

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	*120 995*		*120 995*	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	*120 995*		*120 995*	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 388 285 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*120 995*			*120 995*
Immobilisations corporelles	*103 761*	*58 775*		*162 536*
Immobilisations financières	*53 602*	*51 167*	*15*	*104 754*
TOTAL	*278 358*	*109 942*	*15*	*388 285*

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 98 462 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*28 995*			*28 995*
Immobilisations corporelles	*52 608*	*16 859*		*69 467*
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	*81 603*	*16 859*		*98 462*

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Fonds commercial	*28 995*	*0*	*28 995*	*Non amortiss.*
Fonds de commerce tup	*92 000*	*0*	*92 000*	*Non amortiss.*
Install. tech. mat. outil. indus.	*18 221*	*18 221*	*0*	*de 3 à 5 ans*
Matériel de transport	*83 954*	*46 174*	*37 780*	*de 2 à 5 ans*
Materiel de bureau et informatiqu	*1 586*	*1 586*	*0*	*de 3 à 4 ans*
Mobilier	*58 775*	*3 485*	*55 289*	*de 3 à 5 ans*
TOTAL	*283 532*	*69 467*	*214 065*	

CPLG

Période du 01/04/2020 au 31/03/2021

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Etat des créances = 638 000 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	*104 753*		*104 753*
Actif circulant & charges d'avance	*533 247*	*533 247*	
TOTAL	*638 000*	*533 247*	*104 753*

3.4 - Provisions pour dépréciation = E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours Comptes de tiers Comptes financiers		*28 995*	*28 995*		
Total		*28 995*	*28 995*		

3.5 - Produits à recevoir par postes du bilan = 113 299 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	*189*
Clients et comptes rattachés	*113 110*
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	*113 299*

3.6 - Charges constatées d'avance = 23 179 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

CPLG

Période du 01/04/2020 au 31/03/2021

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros



4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 105 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	*418*	*19,14*	*8 001*
Titres émis ou variation du nominal	*210*	*481,00*	*101 010*
Titres remboursés ou annulés	*208*	*19,27*	*4 008*
Titres en fin d'exercice	*210*	*500,00*	*105 000*

4.2 - Etat des dettes = 664 805 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	*2 367*	*2 367*		
Dettes financières diverses	*504*	*504*		
Fournisseurs	*425 873*	*425 873*		
Dettes fiscales & sociales	*169 641*	*169 641*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	*66 420*	*66 420*		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	*664 805*	*664 805*		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 130 967 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	*683*
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*127 658*
Dettes fiscales & sociales	*2 626*
Autres dettes	
TOTAL	*130 967*

CPLG

Période du 01/04/2020 au 31/03/2021

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 1 723 492 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	*1 723 492*	*100,00 %*
TOTAL	*1 723 492*	*100,00 %*

CPLG

Période du 01/04/2020 au 31/03/2021

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

6 - AUTRES INFORMATIONS

CPLG

Période du 01/04/2020 au 31/03/2021

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 113 299 E

Produits à recevoir		Montant
Immobilisations financières :		*189*
	Interets courus	*189*
Clients et comptes rattachés :		*113 110*
	Clients factures a etablir	*113 110*
	TOTAL	*113 299*

8.2 - Charges constatées d'avance = 23 179 E

Charges constatées d'avance	Montant
Assurance d'avance	*7 252*
Location de voiture d'avance	*15 927*
TOTAL	*23 179*

8.3 - Charges à payer = 130 967 E

Charges à payer		Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :		*683*
	Intérêts courus à payer	*683*
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :		*127 658*
	Sous traitance à payer	*109 658*
	Honoraires à payer	*18 000*
Dettes fiscales et sociales :		*2 626*
	Cfe à payer	*2 317*
	Cvae à payer	*257*
	Tvs à payer	*52*
	TOTAL	*130 967*